

# POLITIQUE D'OXFAM EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

## 1 Politique

Le présent document définit la politique d’Oxfam en matière d'évaluation des programmes. Il constitue un cadre de référence destiné à soutenir des pratiques d'évaluation solides et innovantes au sein de l'ensemble de la confédération, conformément à nos valeurs et principes. Il établit des principes et des normes pour la conduite d'évaluation éthiques, inclusives et fondées sur des évidences, garantissant la redevabilité envers les parties prenantes, l'apprentissage continu au sein de l'organisation et le partage de connaissances avec nos partenaires.

Cette politique soutient l'engagement d’Oxfam en faveur de la transparence et de l'amélioration continue, en promouvant des pratiques d'évaluation qui éclairent la prise de décision stratégique, renforcent la qualité des programmes, soutiennent le plaidoyer fondé sur des données probantes et favorisent l'apprentissage organisationnel.

## 2 Qu'est-ce qu’Oxfam?

Oxfam est une confédération mondiale composée de 22 organisations membres indépendantes, appelées affiliées, qui travaillent ensemble dans plus de 70 pays pour lutter contre les inégalités et l'injustice, aux côtés de milliers de partenaires et d'alliés, ancrés dans les communautés. Parce que nous cherchons des solutions durables, nous combattons les inégalités qui maintiennent les personnes dans la pauvreté et l'injustice, nous nous attaçons non pas aux symptômes, mais aux systèmes, et nous menons des campagnes en faveur de changements réels et durables. Ensemble, nous plaidons pour des économies plus justes et plus équitables, œuvrons pour la justice de genre et les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité, luttons pour la justice climatique et créons des espaces sûrs permettant aux populations de demander des comptes aux détenteurs du pouvoir. Ancrés dans les communautés, nous agissons sur les causes et les conséquences des catastrophes et des conflits.

Reconnaissant explicitement la nature systémique de la pauvreté et de l'injustice, le Cadre stratégique mondial 2030 d’Oxfam propose de transformer les systèmes qui perpétuent les inégalités<sup>1</sup>. Traiter les conséquences quotidiennes de la pauvreté et de l'injustice n'est pas suffisant si l'on ne remet pas en cause et transforme les causes structurelles mondiales de ces problèmes systémiques, profondément enracinées depuis longtemps.

Oxfam s'engage à rechercher et à nourrir des partenariats stratégiques à long terme pour collaborer avec d'autres acteurs faisant face à ces enjeux complexes. Elle soutient les leaders

<sup>1</sup> Le Cadre stratégique mondial 2020–2030 de Oxfam fait référence à des systèmes injustes qui perpétuent les inégalités, parmi lesquels figurent notamment: des systèmes économiques injustes et non durables qui ne protègent ni les populations ni la planète; des attitudes, normes et systèmes de croyances néfastes qui favorisent les abus et maintiennent les femmes dans la pauvreté; des systèmes patriarcaux dans lesquels les hommes détiennent le pouvoir et la domination; des systèmes d'éducation publique qui entravent l'autonomisation des jeunes, en particulier des filles; des systèmes de gouvernance non inclusifs et dépourvus de mécanismes de redevabilité, qui ne protègent ni les droits humains ni la planète; et des systèmes qui contribuent à la fragilité et aux crises humanitaires.

et groupes locaux afin qu'ils impulsent des changements systémiques et durables dans la lutte contre les inégalités, la réduction de la pauvreté et l'allègement des souffrances. Il est donc essentiel d'évaluer dans quelle mesure Oxfam, ses partenaires et ses alliés font ce qu'il faut, d'identifier les signes de changement qui, collectivement et dans le temps, contribuent à des transformations structurelles, relationnelles et normatives, remettant en cause les conditions qui maintiennent des systèmes injustes.

### 3 Valeurs de l'organisation

Dans l'ensemble de son action, Oxfam est guidée par ses valeurs, et l'évaluation ne fait pas exception:

- Autonomisation: Oxfam affirme et cherche à renforcer la capacité d'action des personnes sur leurs vies et sur les décisions qui les concernent;
- Inclusion: Oxfam accueille la diversité et les différences, et valorise les perspectives et les contributions de toutes les personnes et communautés dans leur lutte contre la pauvreté et l'injustice;
- Redevabilité: Oxfam assume la responsabilité de ses actions et se rend redevable envers les personnes avec lesquelles et pour lesquelles nous travaillons;
- Égalité: Oxfam estime que chaque personne a droit à un traitement juste et équitable et aux mêmes droits et opportunités;
- Solidarité: Oxfam agit de concert, soutient et collabore au-delà des frontières pour œuvrer en faveur d'un monde juste et durable;
- Courage: Oxfam dit la vérité aux détenteurs du pouvoir et agit avec conviction pour la justice de ses causes.

Oxfam reconnaît que le savoir est un pouvoir. Des structures d'exclusion existent dans la production et la valorisation des connaissances, souvent dominées par des perspectives occidentales, masculines et institutionnelles formelles au détriment de la richesse et de la diversité des voix issues de différentes origines, genres, classes sociales et langues. Nous cherchons à remettre en question ces préjugés historiques et encourageons nos collègues à interroger quelles voix sont entendues et quels savoirs sont reconnus, afin de garantir que nos pratiques d'évaluation (ainsi que celles des consultants externes) soient aussi inclusives que possibles. L'évaluation n'est pas un exercice neutre; le pouvoir du savoir doit être démocratisé pour qu'il puisse être utilisé au service du bien commun.

### 4 Objectif de la politique

Pour Oxfam, l'évaluation doit permettre des analyses systématiques de la conception, de la mise en œuvre et des résultats de nos programmes -du travail de développement à long terme (programmes<sup>2</sup> et projets<sup>3</sup>) aux initiatives de plaidoyer et de campagnes, en passant par l'action humanitaire (tant de préparation comme de réponse), le travail d'influence étant intégré dans chacun de ces domaines d'actions. Cela devrait nous permettre d'évaluer des aspects spécifiques de notre travail tout en identifiant comment Oxfam et ses partenaires ont contribué à transformer le système.

---

<sup>2</sup> Programme: Un ensemble d'interventions stratégiquement alignées et mutuellement complémentaires, mises en œuvre par Oxfam et d'autres acteurs, qui contribuent à un impact positif et durable sur la vie des personnes vivant dans la pauvreté. Cette définition a été approuvée par les directions exécutives en 2007.

<sup>3</sup> Projet: Un ensemble d'activités ou d'interventions, doté d'un groupe cible et d'une période de mise en œuvre clairement définis, visant à atteindre un ensemble des résultats ou d'effets qui contribueront à produire des changements dans la vie des personnes. Les projets sont conçus et mis en œuvre par un ou plusieurs partenaires, pouvant inclure Oxfam, et son alignés, à travers leurs résultats, effets ou objectifs, sur un programme cadre le financement est alloué à ce niveau et comporte généralement une dimension contractuelle, pour laquelle les récipiendaires des fonds sont redevables.

L'objectif de cette politique est de soutenir des pratiques d'évaluation solides et innovantes au sein de l'ensemble de la confédération, conformément à nos valeurs et principes. Oxfam reconnaît que les évaluations traditionnelles, même techniquement solides, peinent souvent à s'adapter aux caractéristiques des problèmes complexes, notamment la prise en compte de l'émergence, de l'incertitude et de l'interdépendance dans notre travail. Néanmoins, Oxfam estime que l'évaluation des efforts visant à modifier les conditions qui maintiennent des systèmes injustes peut être encouragée par les choix faits quant aux questions posées, le moment et l'espace où elles sont faites, et l'usage que nous faisons des réponses obtenues.

Cette politique s'applique à toutes les évaluations de nos actions, qu'elles soient financées par des fonds soumis à des restrictions ou sans restrictions, dans tous les contextes où Oxfam intervient directement, à travers de partenaires ou en alliance avec d'autres acteurs. À ce titre, cette politique vise à définir une vision commune de l'évaluation et à établir un socle minimal de responsabilités et d'attentes, tout en laissant une large marge de manœuvre quant aux méthodes et approches aux différentes entités de la Confédération Oxfam (pays, clusters, plateformes régionales, affiliées, bureaux de plaidoyer international et Secrétariat d'Oxfam international).

Conformément au Cadre de connaissances et d'apprentissage d'Oxfam accompagnant le Cadre stratégique mondial, les évaluations doivent systématiquement :

- Accroître notre redevabilité à l'égard des communautés et partenaires avec lesquels nous agissons, envers les soutiens du grand public, les bailleurs institutionnels et de nos pairs au sein de la Confédération ;
- Améliorer nos approches, nos processus stratégiques et la mise en œuvre opérationnelle de notre travail ;
- Renforcer notre apprentissage et faciliter le partage des leçons apprises, tout en identifiant les domaines où nous devons intégrer les connaissances provenant de sources extérieures à nos structures ;
- Faciliter l'utilisation de nos données pour influencer le changement social, en comprenant les enseignements dont nous disposons pour plaider en faveur du changement, tout en identifiant les preuves supplémentaires éventuellement nécessaires.

## 5 Ambitions pour des évaluations impactantes

Oxfam s'engage à ce que ses principes guident l'ensemble de sa réflexion et de ses pratiques en matière d'évaluation, ainsi que chaque exercice d'évaluation spécifique. Oxfam attend de ses processus d'évaluation qu'ils intègrent :

- **Des principes féministes** : en plaçant au centre les rapports de pouvoir et l'égalité de genre dans l'engagement des partenaires et des membres des communautés tout au long de l'exercice, dans la conception et la mise en œuvre de l'évaluation, y compris dans la diffusion des résultats (voir [Principes féministes d'Oxfam](#)) ;
- **Des principes de partenariat** : en intégrant l'apprentissage et le partage des connaissances au sein des partenariats et relations, en encourageant partenaires, alliés et membres des communautés à exprimer leur voix, expériences et savoirs propres à leurs contextes, tant pour évaluer l'efficacité des efforts communs que pour leur permettre de demander des comptes à Oxfam (voir [Principes de partenariat d'Oxfam](#)) ;
- **Des pratiques décoloniales** : en promouvant activement la mise en pratique des approches décoloniales (voir [Concept clé d'Oxfam sur la pratique décoloniale](#)), en interrogeant les effets persistants de la colonialité sur les théories et pratiques de l'évaluation, tels que l'extractivisme de l'information, la participation limitée et la hiérarchisation des détenteurs de savoirs. Nous investissons dans des approches diversifiées afin de mieux mobiliser

différentes formes et sources de connaissances et de placer au centre des évaluations et de l'apprentissage les personnes avec lesquelles Oxfam et ses partenaires agissent. La priorisation d'une participation systématique et significative de ces personnes implique des modèles différents de financement et de mise en oeuvre des évaluations. Il est certain qu'un changement d'état d'esprit et des investissements supplémentaires en temps, ressources financières et expertise, sont nécessaires ;

- **L'apprentissage** : des approches informées par la complexité construite autour de boucles claires d'apprentissage et de feedbacks, permettant des ajustements rapides, sur des questions d'apprentissages stratégiques visant à comprendre des relations et des dynamiques interconnectées plutôt que des impacts isolés, et
- **La transformation**: en encourageant une adoption plus large et systématique d'évaluations offrant une perspective systémique, dans lesquelles l'évaluation vise à analyser les évolutions, à la fois subtiles et significatives, dans les relations entre les différentes conditions maintenant des systèmes injustes<sup>4</sup>. Les preuves de ces évolutions, identifiées dans les travaux d'évaluation d'Oxfam, constituent la base du récit d'impact d'Oxfam, élaboré en coopération avec ses partenaires aux niveaux local, national et international

## 6 Responsabilités et gouvernance

### 6.1 Rôles

Peu importe les structures et les rôles mis en place pour soutenir une évaluation donnée, le principe fondamental de structuration de l'évaluation doit mettre l'accent sur l'utilisation des résultats. Par conséquent, chaque évaluation repose sur une justification et une vision claire de l'usage qu'il sera fait des résultats. À ce titre, Oxfam encourage la réalisation d'évaluations des résultats pertinents aux niveaux offrant la meilleure vision stratégique.

Il n'y a pas de dispositif de soutien standardisé pour les évaluations mandatées par Oxfam. La composition des équipes/comités sera modulée en fonction de l'envergure et des spécificités de chaque mission. La responsabilité des évaluations d'Oxfam incombe en général aux responsable de la mise en service (ou à leurs équivalents selon les structures); souvent des collègues d'Oxfam nommés expressément pour superviser un processus d'évaluation particulier. Ces responsables disposent d'une large marge de manœuvre pour décider de la pertinence et de l'orientation d'une évaluation.

L'équipe ou le comité travaillera en collaboration avec le(s) évaluateur/trice(s), internes ou externes, et sera chargée de solliciter des propositions, d'examiner les cadres méthodologiques, de fournir les documents de référence et les contacts nécessaires, ainsi que d'assurer un appui au processus. Cela inclut la garantie de la participation des parties prenantes (équipe Suivi, Évaluation, Responsabilité et Apprentissage - SERA, personnel des programmes, partenaires, membres des communautés) dès la phase de conception jusqu'aux processus de feedback, et jusqu'à la livraison du produit final de l'évaluation (rapport ou autre format), accompagné d'une réponse de la direction.

### 6.2 Équipes d'évaluation et engagement des parties prenantes

Comme indiqué précédemment, les évaluations ne sont pas neutres sur le plan des valeurs ; elles sont menées dans des contextes sociaux, temporels et culturels spécifiques, marqués par des rapports de pouvoir particuliers. Les évaluateurs/trices jouent un rôle de facilitation de l'apprentissage collectif et réfléchissent à la manière dont leur rôle influence les rapports de

---

<sup>4</sup> Voir, par exemple, Kramer, Mark R., John Kenia et Peter Senge «[The Water of Systems Change](#),» Rapport. FSG, mai 2018 (consulté en août 2025).

pouvoir, ainsi qu'à l'exercice de leur propre pouvoir dans le cadre de toute évaluation. Cette responsabilité s'étend aux évaluateurs/trices, y compris les consultants, s'interrogeant sur leur position de pouvoir et veille au respect des principes d'Oxfam tout au long de l'exercice. Les évaluateurs/trices sont également encouragé(e)s à favoriser des dialogues ouverts et approfondis permettant à Oxfam de mieux comprendre d'autres formes de savoirs et d'expériences, y compris ce que signifient être «efficace» et «bon» selon les perspectives locales ou nationales.

Lorsque cela est possible, Oxfam peut, et doit, prendre des mesures pour renforcer les écosystèmes d'évaluation locaux en donnant la priorité aux consultants locaux, en investissant dans les systèmes et réseaux nationaux d'évaluation et en soutenant le développement de capacités locales (voire internes) à long terme, afin de favoriser une meilleure contextualisation tout en servant la mission d'Oxfam.

Dans la définition des priorités d'évaluation, les équipes doivent également prendre en compte la nécessité de respecter les accords interinstitutionnels auxquels Oxfam a adhéré (par exemple, les normes Sphère pour l'action humanitaire, les exigences des bailleurs, etc.).

### 6.3 Exigences relatives aux réponses de la direction

Tout rapport d'évaluation doit être assorti d'une réponse de la direction. Celle-ci doit témoigner d'une analyse approfondie des conclusions et recommandations, tout en détaillant les mesures opérationnelles envisagées et en offrant une perspective critique sur la pertinence du processus évaluatif.

L'équipe ou le comité est responsable de veiller à ce que cette réponse soit préparée dans un délai raisonnable après la finalisation du rapport ou des produits d'évaluations.

## 7 Éléments d'une évaluation

### 7.1 Double focus : résultats des projets/programmes et changement systémique

Dans la mesure du possible, les évaluations doivent prendre en compte les deux dimensions de l'action d'Oxfam: le travail visant à faire face aux conséquences quotidiennes de la pauvreté et de l'injustice (résultat des projets et programmes), leurs implications contribuant à la transformation des causes globales (contributions aux changements systémiques) à l'origine de la pauvreté et de l'injustice.

À travers cette double approche, Oxfam s'engage à évaluer les résultats et effets de son action lorsque l'organisation a une responsabilité directe sur les livrables (c'est-à-dire l'attribution), mais aussi lorsque son rôle est secondaire et que les résultats sont le fruit d'efforts collectifs avec des partenaires et alliés (c'est-à-dire la contribution).

Oxfam reconnaît que les évaluations ne sont pas neutres. En se concentrant sur les inégalités, en adoptant une approche intersectionnelle et en plaçant les voix et perspectives au centre du partage des données, de l'analyse et de la construction du sens, avec une attention particulière portée aux femmes et aux filles. nous contribuons au changement social et à l'augmentation de l'égalité de genre à travers nos processus d'évaluation.

Oxfam reconnaît la nature non linéaire des changements systémiques, notamment face aux résistances et aux perturbations. Oxfam propose également que, lorsque des droits ou des progrès sont menacés, la reconnaissance explicite d'une « absence de changement » (résistance réussie aux pressions) soit considérée et accueillie comme un résultat positif. Étant

donné la nature de la transformation des systèmes, les équipes auront besoin d'un soutien pour établir des attentes réalistes quant à la manière dont le succès est défini dans les évaluations, et les évaluateurs (y compris les consultants) doivent être ouverts à explorer comment le succès peut se manifester différemment selon les contextes spécifiques (et pas nécessairement selon la définition initiale des équipes).

## 7.2 Approche inclusive et holistique

L'apprentissage collectif et le partage des connaissances entre Oxfam, ses partenaires, les bailleurs et les autres parties prenantes sont essentiels tant pour les processus d'évaluation que pour la qualité du partenariat lui-même. Oxfam soutiendra le leadership actif des acteurs locaux dans la définition du périmètre et des questions d'évaluation, la collecte des données, l'analyse et la réflexion, ainsi que dans la diffusion des résultats et leur utilisation au sein de leurs organisations respectives. Dans toute évaluation, il est important d'examiner à la fois les contributions d'Oxfam et de ses partenaires au changement, ainsi que la relation entre Oxfam et ses partenaires.

Dans le cadre de partenariats à moyen et long terme, Oxfam encourage le renforcement des capacités des partenaires en matière d'évaluation, de la redevabilité mutuelle et l'apprentissage collectif. Oxfam reconnaît que les connaissances construites par les équipes ne sont pas la propriété exclusive de celles et ceux qui facilitent les processus, dans la mesure où ces savoirs proviennent, et doivent également appartenir, aux communautés avec lesquelles nous travaillons. Il est essentiel d'éviter de concevoir l'évaluation comme un exercice d'extraction d'informations, de valoriser au contraire la diversité des formes de savoirs dans la mesure où les connaissances sont socialement, culturellement et temporellement situées.

L'ensemble des points évoqués ci-dessus appelle à une remise en question approfondie de toutes les étapes de l'évaluation, notamment en ce qui concerne la prise de décision, la priorisation de l'allocation des ressources, les temps dédiés aux processus, l'effectivité et la présence des voix des personnes participantes, les formes de savoirs que nous valorisons et l'espace que nous accordons à la diversité. Les expressions pratiques de ces nouvelles perspectives se traduiront nécessairement par des approches, méthodes, orientations et outils actualisés, y compris l'Approche commune d'Oxfam en matière de MEL et de redevabilité social (voir [CAMSA](#)).

## 7.3 Apprentissage mutuel et adaptation

Conformément à l'adaptation d'une perspective systémique dans l'évaluation, Oxfam recommande également que les équipes examinent la possibilité de prioriser, de manière transversale aux différentes initiatives, l'utilisation cohérente de questions d'apprentissage reliant les enseignements issus des évaluations de projets.

Lorsque les conditions le permettent, les évaluations de programmes sont menées de manière à appréhender l'ensemble du processus de changement. Cette approche permet de valoriser les contributions y compris modestes à long terme, lesquelles pourraient échapper à l'analyse lors d'évaluations d'initiatives isolées.

Oxfam s'investit dans la promotion de pratiques d'évaluation à la fois rigoureuses et innovantes, tout en veillant au maintien des standards de qualité. À cette fin, Oxfam encourage les responsables d'évaluation à examiner les processus proposés afin d'en assurer la rigueur méthodologique, et à évaluer l'ensemble des produits d'évaluation assurant qu'ils reposent sur des conclusions crédibles. Oxfam s'engage à tirer des enseignements tant des processus que des produits d'évaluation, dans l'objectif d'améliorer en continu la qualité de ses évaluations.

## 8 Fréquence et financement des évaluations

Oxfam est pleinement consciente que les évaluations nécessitent des ressources financières, des capacités, de l'engagement et du temps de la part du personnel et des partenaires. Ces ressources doivent être allouées et utilisées de manière responsable. Oxfam commande des évaluations afin de garantir sa redevabilité quant aux ressources qui lui ont été confiées et envers les personnes avec lesquelles elle travaille. L'utilité de toute évaluation doit donc être mise en balance avec le temps dédié et les capacités investies par le personnel d'Oxfam et ses partenaires. Oxfam demeure engagée à satisfaire l'ensemble des exigences des bailleurs en matière d'évaluation.

### 8.1 Orientations budgétaires et priorisation des évaluations

En l'absence d'exigences institutionnelles ou de financements spécifiques, Oxfam encourage l'ensemble du personnel à prévoir, à titre indicatif, une allocation minimale pour les évaluations équivalente à 5% du budget total de toute initiative (actions humanitaires, programmes ou projets de développement, activités des plaidoyers et de campagnes ou d'influence intégrés à ces différents types d'interventions). Les demandes de financement correspondantes doivent être présentées aux bailleurs institutionnels, entités gouvernementales, fondations privées ou entreprises, dans l'objectif de valoriser cet investissement par l'acquisition de nouveaux enseignements, l'élaboration de stratégies renouvelées et une compréhension approfondie des contributions d'Oxfam et de ses partenaires à des ambitions plus transformatrices.

Oxfam encourage également la mise en place de mécanismes de financement mutualisés ou partagés entre programmes, zones géographiques ou domaines thématiques, comme l'une des moyens de soutenir des évaluations transversales entre initiatives et à l'échelle des systèmes.

### 8.2 Revues en temps réel et financements mutualisés

L'Équipe humanitaire mondiale d'Oxfam (GHT) a une pratique de longue date consistant à mener des revues en temps réel (RTR), pour lesquelles le financement est assuré par le bailleur institutionnel; celles-ci resteront obligatoires pour les réponses de catégories 1 et 2 pendant la durée de validité de la politique actuelle. Oxfam encourage la poursuite des méta-revues annuelles de la documentation issue des RTR, conformément aux pratiques actuelles. Par ailleurs, Oxfam reconnaît que, lorsque des crises humanitaires entraînent des changements contextuels significatifs, l'élaboration des nouvelles stratégies peut être utilement étayée par des évaluations. Celles-ci peuvent être menées de manière collaborative, dans la mesure du possible et lorsque cela est approprié, en s'appuyant notamment sur les centres universitaires locaux, les données gouvernementales, les informations fournies par les partenaires, entre autres sources.

De manière plus générale, Oxfam encourage les équipes à évaluer l'ensemble de ses actions dès lors qu'elles présentent un potentiel significatif d'apprentissage, de mise à l'échelle ou d'effet de levier indépendamment de la durée ou du seuil budgétaire, en particulier les initiatives à forte visibilité, complexes, innovantes ou comportant des risques. Les évaluations permettant de dégager des informations sur les contributions d'Oxfam et de ses partenaires à la transformation des conditions qui maintiennent des systèmes injustes seront particulièrement encouragées, car elles contribueront à approfondir notre compréhension de ce domaine encore émergent des pratiques d'évaluation

## 9 Redevabilité et transparence

Oxfam a renforcé la collecte centralisée, le stockage, l'accès aux évaluations et autres documents d'apprentissage au sein de sa Base de Données de connaissances et des preuves, afin de faciliter l'utilisation des ensembles de données existants, de la documentation d'apprentissage et d'autres sources d'information<sup>5</sup>. Oxfam encourage toutes les équipes à utiliser cette ressource, à l'enrichir par leurs propres évaluations et produits de connaissance.

La décision concernant le niveau de diffusion et de communication externe des conclusions de l'évaluation des projets et programmes nationaux d'Oxfam, y compris leur publication sur les sites web d'Oxfam, relève de la responsabilité de la direction d'Oxfam au niveau national, en donnant la priorité à la transparence et aux conditions de sécurité des différents contextes.

Oxfam s'engage à utiliser les résultats des évaluations non seulement pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes en cours, mais également éclairer et enrichir l'identification et la conception des futures interventions, dans les mêmes ou d'autres domaines. Dans ce cadre, Oxfam reconnaît également l'importance d'apprendre de l'échec et des performances insuffisantes comme une opportunité de développer des processus de prise de décision plus efficaces et des programmes à impact accru.

Les lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre de cette politique sont disponibles dans un document séparé.

## 10 Technologie et gestion responsable des données

À l'ère du numérique, où le rythme actuel des évolutions complique l'élaboration d'orientations pertinentes et durables en matière d'outils digitaux appliqués à l'évaluation, nous sommes confrontés au défi de définir les paramètres de ce qui restera pertinent au cours des dix prochaines années. Oxfam doit porter une attention accrue et consacrer davantage de ressources aux politiques et pratiques féministes, anti-validistes, racialement et économiquement justes, qui réduisent les obstacles à une utilisation de la technologie équitable, humainement responsable, approprié et respectueux des droits, ainsi qu'aux nombreux défis inhérents à cette transformation mondiale. Cela est particulièrement vrai dans la pratique de l'évaluation, où les personnes au sein de leurs communautés, les différentes organisations sociales, les institutions gouvernementales et autres entités publiques, tels que les acteurs du secteur privé interagissent entre eux à travers des systèmes numériques en constante évolution, soutenus par une technologie souvent peu visible.

### 10.1 Protection des données et outils numériques

Oxfam s'engage à utiliser les données de manière responsable, afin de protéger les droits des individus, groupes et organisations avec lesquels nous travaillons. L'utilisation responsable des données ne se limite pas aux aspects techniques tels que la sécurité et le chiffrement, mais concerne également la protection des droits des personnes à être comptées et entendues. Cette garantie assure leur dignité, leur respect et leur droit à une vie privée ; permettant ainsi leur capacité à prendre des décisions éclairées concernant leurs données; et le fait de ne pas les exposer à des risques lorsqu'elles fournissent ces données. Oxfam reconnaît que les personnes disposent de droits relatifs aux informations les concernant et qu'elle a la responsabilité de respecter ces droits dans tout exercice d'évaluation.

---

<sup>5</sup> Cette base de données est actuellement à l'usage d'Oxfam et de ses partenaires. Pour toute demande d'information, veuillez contacter: [knowledgeteam@oxfam.org](mailto:knowledgeteam@oxfam.org)

Toute collecte électronique de données réalisée à des fins d'évaluation doit être conforme à la Politique d'Oxfam sur les données responsables des programmes ([Responsible Program Data Policy](#)) et doit utiliser les outils d'Oxfam approuvés pour la collecte de données (actuellement Microsoft Forms and SurveyCTO) comme indiqué [sur Compass](#), afin de garantir des seuils adéquats de sécurité et de clarté concernant la propriété des données<sup>6</sup>.

Dans le cadre de la présente politique, les données sont considérées comme la représentation physique de l'information d'une manière appropriée pour la communication, l'interprétation ou le traitement par des êtres humains ou par des moyens automatiques. Les données peuvent être numériques, descriptives, audio ou visuelles. Oxfam (et/ou ses consultants externes) peut collecter des données auprès d'individus, de membres de communautés, de groupes de femmes, des jeunes, de coopératives ou d'autres entités participant aux processus d'évaluation.

## 10.2 Alignement des politiques sur les droits numériques et l'IA d'Oxfam

Toute utilisation d'autres outils numériques à n'importe quelle étape du processus d'évaluation doit être conforme aux positions politiques énoncées dans la Politique d'Oxfam sur les droits à l'ère numérique ([Les droits à l'ère du numérique](#)).

Toute technologie doit être mobilisée de manière à servir les objectifs généraux d'Oxfam en matière de justice sociale et de droits humains. Cette approche permet aux affiliées de s'aligner sur des valeurs et des garanties communes face au développement accéléré des technologies, tout en restant flexibles et réactives aux exigences légales spécifiques de chaque législation nationale. Elle garantit que notre approche de l'intelligence artificielle, par exemple, demeure cohérente à l'échelle mondiale, conforme à la législation et toujours centrée sur la dignité, les droits et le bien-être des personnes que nous servons. Toute utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans l'analyse, la synthèse, la traduction ou l'interprétation des données collectées à des fins d'évaluation doit être conforme aux [Principes de l'IA](#) et à la [Politique sur l'IA](#) (en langue anglaise).

# 11 Considérations éthiques en matière d'évaluation

Les principes de l'éthique de la recherche (respect, bienfaisance, justice, intégrité) s'appliquent aux évaluations de programmes. Certaines questions éthiques spécifiques sont pertinentes pour des sujets particuliers et/ou des groupes de personnes et doivent être prises en compte dans les évaluations qui interagissent sur ces sujets et/ou groupes. Cela inclut, par exemple, les évaluations dont le focus principal est la violence basée sur le genre, ou celles impliquant des enfants ou des adolescents dans la collecte de données primaires entre autres. Tous les responsables d'évaluation ainsi que les consultants externes doivent veiller à assurer la sécurité de tous les participants pendant les évaluations, en faisant preuve de précaution et en prenant en compte en permanence le bien-être des participants, en notamment ceux se trouvant dans des situations particulièrement vulnérables ou des contextes à haut risque<sup>7</sup>.

Comme indiqué précédemment, alors que l'intelligence artificielle s'intègre de plus en plus dans nos pratiques de travail, il est essentiel d'en garantir un usage éthique dans nos pratiques d'évaluations. Au fur et à mesure que ce domaine du développement numérique évolue, la politique d'Oxfam doit garantir la plus grande intégrité en matière de considérations éthiques liées à son utilisation.

---

<sup>6</sup>Le personnel d'Oxfam doit se conformer aux directives pratiques énoncées dans le [Kit de formation sur la gestion responsable des données](#) d'Oxfam et accorder une attention particulière à la [Liste de vérification pour la gestion responsable des données](#).

Des plus amples informations concernant les outils d'Oxfam approuvés pour la collecte de données sont disponibles [sur Compass](#)

<sup>7</sup> Pour bien comprendre les responsabilités de chacun en matière de protection, veuillez consulter les directives détaillées sur les [politiques de protection d'Oxfam](#) disponibles sur Compass

Afin de garantir que les évaluations soutenues par Oxfam respectent notre engagement à ne pas nuire à autrui, des examens éthiques indépendants doivent être menés afin d'identifier et de réduire les risques éthiques. L'examen éthique peut être réalisé en interne ou avec un comité d'éthique externe. Les considérations éthiques, ainsi que les résultats des examens doivent être discutés et validés avec les organisations partenaires. L'approbation éthique doit être obtenue avant le début de toute collecte de données primaires.

## 12 Révision de la politique: évaluation de la mise en œuvre

Le comité directeur du Réseau d'Évidence, d'Apprentissage et de Redevabilité d'Oxfam (ELAN), ou son équivalent, organisera des revues périodique (tous les trois ans) de la pertinence et de la mise en œuvre de la présente politique, et formulera des recommandations concernant d'éventuelles mises à jour, en collaboration avec les membres d'ELAN au niveau des pays, groupement, régions, bureaux de plaidoyer mondiaux et affiliées, ainsi qu'avec les instances de direction concernées.

Le comité directeur d'ELAN doit utiliser autant que possible les mécanismes et processus existants afin de garantir que chaque revue soit à la fois agile et efficace. Si de tels mécanismes et processus ne sont pas disponibles, le comité directeur proposera des alternatives potentielles afin d'assurer la mise en œuvre de ces revues.

Les conclusions de ces revues déterminent la nécessité (ou non) d'élaborer des orientations supplémentaires ou des documents d'accompagnement pour améliorer la mise en œuvre.

Dans un second temps, Le comité directeur d'ELAN recommandera toute adaptation nécessaire de la politique à la direction générale d'Oxfam international et/ou au conseil d'administration, selon le cas.